

-----Message d'origine-----

De : Ivan Royer de La Bastie <ivandelabastie@gmail.com> Envoyé : vendredi 25 octobre 2024 23:07
À : PLU MTPM <mtpm.plu@metropoletpm.fr> Objet : « Déclaration de projet valant Mise en
Compatibilité du PLU de Toulon – Anse Tabarly. ».

Messieurs,

Je ne vois pas l'utilité d'augmenter la hauteur des constructions au dessus des 7m actuellement autorisés au risque de dénaturer la bordure du littoral de cette zone, dans la mesure où l'entretien d'un voilier à couvert peut se faire dans les bâtiments actuels, après démâtage.

Cordialement

Ivan de La Bastie